CONSULTATION N°2026-29

Accord-cadre - accompagnement, formations individuelles et conduite du changement liés à l'IA générative

Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée selon les articles L. 2123-1, R. 2123-1, R. 2123-4, R. 2123-5 et R. 2131-13 du code de la commande publique.

Rubrique	Contenu
Maître d'ouvrage	Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), 107 boulevard du Grand Cerf, CS 70432, 86011 Poitiers Cedex
Pilote du projet	Responsables du Groupe de Travail IA et Urbanisation du SI
Forme du marché	Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans minimum et avec un maximum de 75 000 € HT, d'une durée de 2 ans reconductible expressément deux fois par période d'un an.
Date limite de remise de l'offre	Vendredi 20 novembre 2026 à 12 h 00

Sommaire

- I. Le besoin : 1.1 Objet et périmètre ; 1.2 Articulation avec les autres marchés ; 1.3 Cahier des charges
- II. La consultation : 2.1 Modalités de remise de l'offre ; 2.2 Documents attendus ; 2.3 Critères de sélection ; 2.4 Déroulement de la consultation

I. Le besoin

1.1 Objet et périmètre de la consultation

La consultation a pour objet de sélectionner un prestataire pour accompagner les salariés de l'EPFNA dans l'adoption de l'IA générative, à la demande et dans la durée.

Bloc	Objet
Bloc 1	Formations individuelles : nouveaux arrivants et recrues, salariés en renfort, salariés ayant besoin d'un soutien
Bloc 2	Accompagnement au changement : collectif (séances plénières, ateliers par direction, formations de groupe), mode projet, managers

Enjeu stratégique : permettre à chaque salarié de s'approprier l'IA dans son métier, rompre la lassitude face aux outils informatiques et obtenir des résultats concrets et mesurables, avec une approche agile.

1.2 Articulation avec les autres marchés

Le titulaire prend le relais de la vague de formations de janvier 2027, dont il reprend, dans la limite des droits d'usage concédés à l'EPFNA, les supports, la boîte à outils de prompts et les grilles d'évaluation ; il s'articule avec le titulaire du marché 1 (outils et agents IA à enseigner), avec les ressources humaines et avec le comité social et économique.

1.3 Cahier des charges

Le cahier des charges (CCTP) est joint à la consultation. Il décrit le contexte initial, les besoins de l'EPFNA, les solutions recherchées, la consistance des prestations bloc par bloc, les exigences de sécurité et de conformité, ainsi que le bordereau de prix unitaires et le détail quantitatif estimatif. Le tableau ci-dessous en donne le synoptique.

Bloc	Nature	Format et cible	Objectifs et livrables attendus
1. Formations individuelles	Formation à la carte	Nouveaux arrivants, renforts, salariés en soutien ; présentiel ou visioconférence	Parcours adapté, évaluation des acquis, fiche de synthèse, compte rendu à l'EPFNA
2. Accompagnement au changement	Conduite du changement à la demande	Collectif, mode projet, managers	Plénières et ateliers, plan d'accompagnement par déploiement, tableau de bord d'adoption

II. La consultation

2.1 Modalités de remise de l'offre

La publication, le dépôt des offres et les échanges avec les candidats se font par voie dématérialisée sur la plateforme AWS Achats Publics, profil d'acheteur de l'EPFNA. L'offre doit être déposée au plus tard le vendredi 20 novembre 2026 à 12 h 00. Le dépôt est unique ; l'envoi par courriel n'est pas accepté. Les questions et les réponses transitent exclusivement par la messagerie de la plateforme.

Contact au sein de l'EPFNA pour le suivi du marché : M. Grégoire GILGER, directeur opérationnel et territorial ; M. Michel FRANCO, secrétaire général ; service RSE, achats et financements (commande publique).

2.2 Documents attendus à l'appui de la candidature et de l'offre

Candidature :

1) Une lettre de candidature en utilisant le formulaire DC1 ou un autre document comportant les mêmes mentions, complétée, datée et signée précisant l'identification du candidat, et la nature de son groupement le cas échéant. En cas de groupement d'entreprises, le document doit préciser obligatoirement le nom du mandataire qui doit être habilité à signer l'acte d'engagement ;
2) Une déclaration de chaque membre d'un éventuel groupement candidat en utilisant le formulaire DC2 ou un autre document comportant les mêmes mentions, datée et signée et répondant aux exigences sur la situation administrative du candidat ;
3) L'attestation sur l'honneur (cf. modèle ci-joint) dûment remplie et signée par laquelle le candidat certifie ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code la commande publique ;
4) L'attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité de chacun des intervenants.

Offre :

1) Un mémoire technique présentant la compréhension des besoins, la méthode des parcours individuels, le dispositif collectif, l'accompagnement en mode projet, l'accompagnement des managers, et les indicateurs de suivi ;

2) Les CV des formateurs et consultants proposés, la certification Qualiopi (ou équivalent) et des références comparables ;

3) Des exemples de livrables : programme type d'une session, supports, grille d'évaluation des compétences, tableau de bord d'adoption ;

4) Le planning prévisionnel et le délai de programmation d'une formation individuelle après commande ;

5) Le classeur Excel du bordereau de prix unitaires (BPU) et du détail quantitatif estimatif (DQE), onglet BPU complété ;

6) Une note environnementale (2 pages au plus) : déplacements, numérique raisonné, sobriété des usages, labels éventuels ;

7) L'acte d'engagement valant CCAP ci-joint, complété ;

S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'EPFNA. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public.

Ces documents doivent être rédigés en français.

-

2.3 Critères de sélection

L'offre attributaire est sélectionnée par application des critères suivants, notés sur 100 points :

Critère	Pondération	Éléments d'évaluation détaillés
Critère 1 : prix des prestations	40 % (40 points)	Note unique sur le montant total du détail quantitatif
Critère 2 : valeur technique de l'équipe	20 % (20 points)	Profils des formateurs et consultants ; compétences croisées en IA générative, conduite du changement et métiers fonciers ou secteur public
Critère 3 : compréhension des enjeux	10 % (10 points)	Contexte des établissements publics fonciers d'État, culture des équipes, lien avec l'urbanisation du SI
Critère 4 : méthodologie proposée	15 % (15 points)	Clarté et agilité des parcours individuels, du dispositif collectif et du mode projet ; association des salariés et des managers ; indicateurs
Critère 5 : qualité des livrables et garanties	10 % (10 points)	Opérationnalité des supports et des grilles d'évaluation présentés ; garanties de qualité

Critère	Pondération	Éléments d'évaluation détaillés
Critère 6 : performance environnementale	5 % (5 points)	Déplacements limités (visioconférence, mobilités douces, regroupement des interventions) ; supports et livrables numériques raisonnés ; sensibilisation à l'usage sobre de l'IA dans les contenus ; certifications ou labels (ISO 14001, EcoVadis, Numérique Responsable ou équivalent). Évalué sur la note environnementale.

Notation du prix : note = nombre de points × (montant total du détail quantitatif le plus bas ÷ montant total du détail quantitatif du candidat). Une seule note est attribuée sur le montant total du détail quantitatif. La note environnementale est évaluée sur la base du document demandé à l'article 2.2. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui obtient la note globale la plus élevée.

2.4 Déroulement de la consultation

- Questions des candidats : par écrit, via la plateforme AWS Achats Publics, avant la date limite indiquée ci-dessous ; les réponses sont communiquées à tous les candidats.
- Les offres sont valables 60 jours à compter de la date limite de remise. Langue : français ; monnaie : euro. Variantes non autorisées.
- L'EPFNA se réserve la possibilité de négocier avec les candidats les mieux classés ; elle peut aussi attribuer sur la base des offres initiales.
- Pour garantir l'égalité de traitement, les éléments non confidentiels de l'audit disponibles à la date de la consultation sont communiqués à tous les candidats.

Calendrier prévisionnel

Date	Étape
Vendredi 13/11/2026	Date limite des questions des candidats
Vendredi 20/11/2026, 12 h	Date limite de remise des offres
20/11 au 02/12/2026	Analyse des offres, éventuelle négociation
Lundi 07/12/2026	Comité achats : choix du lauréat
Au plus tard le 15/12/2026	Notification du marché ; premiers bons de commande après le comité de pilotage du 03/12 et avant le 31/12/2026

2.5 Signature et notification du marché

À l'issue de l'analyse, l'attributaire désigné est invité par l'EPFNA à signer électroniquement le marché. Pour ce faire, il doit être muni d'un certificat de signature électronique respectant les conditions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique.
L'attributaire devra retourner, au plus tard sous cinq (5) jours à compter de la demande, l'acte d'engagement signé électroniquement par la personne habilitée à engager l'entreprise ainsi que les documents suivants :

- Une attestation de régularité fiscale datant de moins de 6 mois ;
- L'attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF datant de moins de 6 mois ;
- Les pouvoirs de la personne physique habilitée pour engager le candidat. En cas de groupement d'opérateurs économiques, en sus de ces pouvoirs, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation et de l'exécution du marché ;
- Le RIB du compte à créditer précisé dans l'AE-CCAP.

L’EPFNA peut à tout moment ne pas donner suite à la procédure conformément aux articles R. 2185-1 et R. 2185-2 du code de la commande publique, l’EPFNA communique alors aux candidats les raisons pour lesquelles le marché n’a pas été attribué ou la procédure renouvelée.

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Poitiers / 15 Rue Blossac - 86000 Poitiers / 05 49 60 79 19
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l’introduction des recours :
Greffe du tribunal administratif de Poitiers / 15 Rue Blossac - 86000 Poitiers / 05 49 60 79 19
Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Bordeaux :
4, esplanade Charles De Gaulle - 33 077 BORDEAUX Cedex / Tel : 05 56 90 65 30 / Fax : 05 56 90 65 00